

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 28 novembre 2014

Secrétaire de Séance : Christian PLAGNE

Présents: T. GOUBY (maire), O. MOLLE (1ère adjointe), A. CHARLIN (2ème adjoint), , A. ELICOT (4ème adjointe), R. COHAS,, D. PERRIN, D. BREJON, E. CREMONESE, D. GAGNIERE, MC. MASSACRIER, C. PLAGNE.

Excusés : S. SEFERIAN (pouvoir à D. BREJON), G. GRANGEON (3ème adjoint, pouvoir à T. GOUBY)

Absent : D. GAGNIERE

## 1. Finances

### Point situation budgétaire.

Mme MOLLE (adjointe en charge des finances) présente l'état des dépenses et des recettes au 26 novembre 2014.

Etat du budget 'Fonctionnement'. Avancement normal.

Etat du budget 'Investissement'. Les investissements, limités cette année pour laisser le temps à la nouvelle équipe d'évaluer les besoins, laissent prévoir un budget excédentaire.

### Indemnités du percepteur.

L'indemnité maximale que peut accorder la commune est de : 437,93 €. Le conseil doit se prononcer sur la quotité à accorder. Proposition : 50 %

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

### Tarifs communaux.

Il s'agit de fixer les tarifs communaux pour l'année 2015.

#### **Assainissement**

Le forfait de 42 € reste inchangé.

Tarifs 2014	Tarifs 2015	
	Proposition A	Proposition B
0,68 €/m <sup>3</sup> jusqu'à 70 m <sup>3</sup> consommés	0,69 €/m <sup>3</sup>	0,68 €/m <sup>3</sup>
0,34 €/m <sup>3</sup> de 71 à 200 m <sup>3</sup> consommés	0,35 €/m <sup>3</sup>	0,34 €/m <sup>3</sup>
0,11 €/m <sup>3</sup> à partir de 200 m <sup>3</sup> consommés	0,12 €/m <sup>3</sup>	0,11 €/m <sup>3</sup>

VOTE	Proposition A	9	Proposition B	4	ABST	0
------	---------------	---	---------------	---	------	---

La proposition A est retenue soit une hausse de 0,01 € par m<sup>3</sup> (1,50 € pour 150 m<sup>3</sup>).

#### **Cimetière**

Proposition de laisser les tarifs inchangés soit :

Concession 50 ans	165 €
Concession 30 ans	140 €
Cavurne 15 ans	350 €
Cavurne 30 ans	650 €

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

#### **Garages**

Proposition de laisser les tarifs inchangés. : Grands garages 90 €/trim., petits garages 80 €/trim., local Bizay 90 €/trim.

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

## Garderie

Proposition de laisser les tarifs inchangés : 1 heure = 1,80 € ; ½ heure = 0,90 €

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

## Cantine

La cantine étant actuellement gérée par l'association du Sou des Ecoles, le tarif est laissé à l'appréciation de cette association. Il est à noter que le coût peu élevé est dû entre autre, à la participation de la commune. La commission cantine doit être réactivée afin de travailler sur la qualité des repas et les conditions d'accueil de la cantine.

## Salle des fêtes

Propositions de tarifs applicables aux demandes de réservation déposées pour l'année 2015.

Location Week end 300 € pour les particuliers habitant la commune. Caution : 700 €  
70 € pour les associations locales.

Association locale : gratuit 1 fois par an, sous réserve que l'entrée et l'activité soient gratuites.  
gratuit pour les réunions.

Association locale = association installée à Marcilly ayant 50% d'adhérents habitant la commune.

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

## Décision modificative de budget n°7 :

### Dépenses Investissement Budget général 2014

21318-251 Equipements d'énergies - 3 700 €

2128-256 Aménagement chalet et Algéco + 3 700 €

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

## 2. Ecole

M. BREJON rend compte d'une réunion 'Bilan des Temps d'Activités Périscolaires' qui a rassemblé des ATSEM, des délégués de parents, des enseignantes et des élus.

Le bilan s'avère globalement positif. Il est décidé de poursuivre la session suivante avec les mêmes intervenants. Pour les enfants de maternelle il est constaté une fatigue due à une plus longue présence à l'école.

## 3. Voirie.

M. CHARLIN (adjoit en charge de la voirie) expose les travaux qu'il a programmés pour un avenir proche. Le montant total des devis s'élève à 11 500 €. Ces travaux concernent : Montée du Bizay (déviation d'un fossé) ; reprise sur chemin rural entre Say et Maure, Impasse de Faverge (nettoyage des fossés), Chemins Pichon, Jailleux et Impasse de la Garde (bouchage des trous), route des Boëles (réfection chaussée sur 15 m), entretien voies communales (bouchage trous par enrobé à froid), achat sel de déneigement.

## 4. Communauté de Communes du Pays d'Astrée

Mme PERRIN (déléguée communautaire) nous donne des informations, suite à la dernière réunion.

Le gymnase le plus ancien construit en 1981 devrait être rénové. Des projets de création d'une piste d'athlétisme et d'extension du second gymnase sont aussi à l'étude.

Le Pôle petite enfance peut accueillir actuellement simultanément 12 enfants au maximum. Cela concerne 19 familles. Il pourra accueillir 18 enfants à partir du 1er janvier. Ce pôle a été baptisé Récré-Astrée.

Pour plus d'information se référer au compte rendu du conseil communautaire affiché en Mairie et disponible sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée [www.pays-astree.com](http://www.pays-astree.com)

## **5. Communication**

"L'Ecureuil" livret d'informations communales poursuit son chemin, piloté par la Commune. 3 parutions annuelles. Les associations bénéficient de 6 pages gratuites par an. Prochaine distribution en janvier.

Affichage publicitaire.

Proposition de mettre fin à la concession par la commune de 2 panneaux publicitaires (sur des bâtiments communaux dénommé « Le grand coin » à proximité du garage Lombardi) à la fin du mois de décembre.

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

## **6. Assainissement**

Mme ELICOT (adjointe en charge de l'assainissement) présente les résultats des études des stations d'épuration. Ces résultats confirment la nécessité de travaux sur les stations de Corbes et de Lugneux.

Extraits des résultats d'analyses B24 des prélèvements faits lors de la campagne de mesure du 29 au 30 octobre sur la lagune :

Lors de la campagne de mesure, l'installation a reçu 120 m<sup>3</sup>, soit une charge hydraulique de 167 % par rapport à ses capacités nominales. Le volume d'eaux claires parasites ayant transité par la station est estimé à 53 m<sup>3</sup>. Ce volume représente 44 % du volume total traité par l'installation.

Le bilan indique une charge organique de 33,6 kg de DBO5/j (129 % du nominal) soit environ 560 Equivalents-habitants (avec 60 g de DBO5/j). La pollution théorique attendue est d'environ 500 habitants avec 250 abonnés (source communale).

Elle propose d'inviter la population à visiter ces stations. Une journée porte ouverte sera organisée au printemps.

## **7. Questions diverses**

- Fête de St Nicolas. 15 nouveau-nés cette année.

- Bail de gré à gré pour la location d'un appartement, maison Amasys. Appartement de 40 m<sup>2</sup>. Loyer mensuel de 216,55€

Le conseil autorise le maire à signer le bail.

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

### **Infos :**

- Prochain conseil : vendredi 19 décembre 2014 à 20h

- Vœux du Maire et du conseil municipal : vendredi 9 janvier à 18 h à la salle des fêtes.